



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SIDA

Question au Gouvernement n° 1764

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et des affaires sociales, chargé de la santé et de la sécurité sociale. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Soyez au moins galants !

M. le président. Poursuivez, madame !

Mme Martine Aurillac. Je voudrais évoquer un problème grave, qui a parfois fait l'objet d'une polémique aussi démagogique qu'indecente puisqu'elle concerne la mise à la disposition des malades du sida des antiprotéases. La France compte aujourd'hui près de 30 000 personnes victimes du sida déclaré et on estime à environ 20 000 le nombre de celles concernées par la trithérapie. Le 5 mars dernier, M. le secrétaire d'Etat chargé de la santé a bien voulu indiquer devant la représentation nationale que des mesures seraient prises afin d'assurer toutes les quantités de traitement nécessaires et qu'aucun refus de prescription ne pourrait être opposé pour des motifs budgétaires.

Au moment où l'opération Sidaction se termine, peut-on nous confirmer, même si en la matière la plus grande prudence est requise, si tout risque de pénurie est bel et bien écarté, comme M. Gaymard s'y était engagé ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame, vous avez tout à fait raison de nous rappeler à cet impératif de permettre à tous les malades qui en relèvent, l'accès à cette thérapie - antiprotéases dans le cadre de la trithérapie - que nous assurons, en effet, grâce au budget public, je vous le confirme. Et si nous pouvons espérer qu'à l'avenir les appels à la générosité pourront amplifier encore l'effort de recherche, pour ce qui concerne les nouvelles thérapies, comme l'a dit Herve Gaymard, et comme nous n'avons cessé avec M. le Premier ministre d'y veiller, elles sont bien à la disposition des malades qui en relèvent. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et des affaires sociales, chargé de la santé et de la sécurité sociale. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Soyez au moins galants !

M. le président. Poursuivez, madame !

Mme Martine Aurillac. Je voudrais évoquer un problème grave, qui a parfois fait l'objet d'une polémique aussi démagogique qu'indecente puisqu'elle concerne la mise à la disposition des malades du sida des antiprotéases. La France compte aujourd'hui près de 30 000 personnes victimes du sida déclaré et on estime à environ 20 000 le nombre de celles concernées par la trithérapie. Le 5 mars dernier, M. le secrétaire d'Etat chargé de la santé a bien voulu indiquer devant la représentation nationale que des mesures seraient prises afin d'assurer toutes les quantités de traitement nécessaires et qu'aucun refus de prescription ne pourrait être opposé pour des motifs

budgetaires.

Au moment où l'opération Sidaction se termine, peut-on nous confirmer, même si en la matière la plus grande prudence est requise, si tout risque de pénurie est bel et bien écarté, comme M. Gaymard s'y était engagé ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame, vous avez tout à fait raison de nous rappeler à cet impératif de permettre à tous les malades qui en relèvent, l'accès à cette thérapie - antiprotéases dans le cadre de la trithérapie - que nous assurons, en effet, grâce au budget public, je vous le confirme. Et si nous pouvons espérer qu'à l'avenir les appels à la générosité pourront amplifier encore l'effort de recherche, pour ce qui concerne les nouvelles thérapies, comme l'a dit Herve Gaymard, et comme nous n'avons cessé avec M. le Premier ministre d'y veiller, elles sont bien à la disposition des malades qui en relèvent. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [Mme Aurillac Martine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1764

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 1996, page 4533

Réponse publiée le : 20 juin 1996, page 4533

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 juin 1996